



Plus value sur terrain de loisir

Par **cavale severine**, le **19/08/2018 à 19:22**

Bonjour,

Mon frère et moi même avons reçu en donation un terrain de loisir en 2008 acheté par mes parents en 2002.

Estimé à 15.600 €, des travaux pour 5.000 € ont été effectués et l'achat d'un mobile-home (non cadastré) pour 20.000 €.

Nous avons trouvé à vendre de terrain pour 68.000 €.

Aurons nous de la plus-value ?

Merci pour votre réponse rapide.

Par **Visiteur**, le **19/08/2018 à 19:40**

Bjr

Ce terrain est-il constructible ?

Vous aurez une fiscalité à supporter sur la PV, mais après 10 ans, l'abattement est de 30% pour l'impôt et 8,5% pour la plus-value.

En outre il faut maximiser le prix de revient par les frais d'acquisition, déduire du prix de vente les afférents et vendre le mobile-home à part

.